

Droit anglais des contrats



En bref

- Langue(s) d'enseignement: Anglais
- Ouvert aux étudiants en échange: Non

Présentation

DESCRIPTION

Enseignement en anglais. Les principales notions du droit anglais des contrats :

- la naissance du contrat
- le contenu du contrat
- les effets de l'engagement contractuel
- introduction à la responsabilité extracontractuelle.

OBJECTIFS

Acquisition d'une méthodologie juridique. Compréhension des caractéristiques des systèmes juridiques de common law. Connaissances des notions de base du droit anglais des contrats.

Compréhension des principales différences par rapport au droit français.

Acquisition du langage de spécialité et d'une capacité d'analyse juridique.

SYLLABUS

Quinn & Elliott, Contract law, Pearson, 2019

R. Taylor and D. Taylor, Contract Law Directions, Oxford, 2019

V. Bermingham, C. Brennan, Tort Law Directions, Oxford, 2018

www.baillii.org

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation